



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 6 février 2017
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, Maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du Quartier 1
Mario Zanth, conseiller du Quartier 2
Carl Grimard, conseiller du Quartier 3
Michel Levert, conseiller du Quartier 7
Helen Collier, Directrice générale
Monique Ouellet, Greffière

ABSENT: André J. Lalonde, conseiller du Quartier 5
Krysta Simard, conseillère du Quartier 6
Diane Choinière, conseillère du Quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 20h.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2017-14

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Michel Levert

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

4. Délégations / Présentations

Aucune

5. Pétitions / Correspondance

5.1 Demande de résolution pour appuyer un événement communautaire

Le maire Desjardins demande qu'une résolution soit préparée pour considération lors de la prochaine réunion régulière.

5.2 Demande de don - Paroisse Saint-Pascal-Baylon

Le maire Desjardins explique qu'il n'y a pas de budget pour ce genre d'activité, cependant, les membres du conseil peuvent choisir de faire un don de leur budget d'office.

6. Avis de motion - Aucune

7. Période de Questions/Commentaires

Mme Laviolette explique qu'elle ne comprend toujours pas pourquoi la Cité insiste à ce que le propriétaire du 855, rue Belvédère se conforme au code du bâtiment en vigueur puisque la structure en question existe depuis plusieurs années.

Suite aux questions, M. Dave Darch explique qu'aucun permis de construction n'avait été émis et que la structure n'est pas conforme au code du bâtiment en plus de ne pas être conforme avec le règlement de zonage. M. Darch ajoute que pour une question de sécurité la structure doit être corrigée.

8. Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell

Le maire Desjardins explique que, lors de la conférence de ROMA, il a assisté à certaines rencontres au sujet de l'élargissement de la route 17. Suite à la question du conseiller Jean-Marc Lalonde, le maire Desjardins confirme que les Comtés unis de Prescott et Russell appuient l'élargissement de toutes les sections, incluant la section de Landry à Canaan.

9. Rapports des Comités/Services

9.1 Dossier de dérogation mineure - 855 Belvedere

RECOMMANDATION COW2017-15

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil accepte d'absorber les frais pour la demande de dérogation mineure nécessaire dans le dossier du 855 Belvédère.

ADOPTÉE

9.2 Modification au Plan officiel et au Règlement de zonage -701, 705, 709, 713, 717, 721, 725, 729, and 733 Du Rivage Street

RECOMMANDATION COW2017-16

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QUE le comité plénier recommande au conseil l'amendement au Plan Officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland, dans le but de modifier la désignation du terrain en question de « *Résidentielle à moyenne densité* » à « *Résidentielle à faible densité* », ainsi que d'appuyer la demande d'amendement au Règlement de zonage 2016-10, dans le but de modifier la catégorie de zonage de la propriété, de « *Zone résidentielle urbaine de troisième densité – exception 58 (R3-58)* » à « *Zone résidentielle urbaine de deuxième densité – Exception 28 (R2-28)* », tel que recommandé par le Département d'infrastructure et aménagement du territoire.

ADOPTÉE

9.3 Modification au Règlement de zonage – 433 rue Laurier

RECOMMANDATION COW2017-17

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'approuver le règlement modifiant le Règlement de zonage no. 2016-10, à l'effet de modifier le zonage de « *Zone de commerce routier (CH)* » à « *Zone de commerce routier – Exception 7 (CH-7)* », tel que recommandé par le Département d'infrastructure et aménagement du territoire.

ADOPTÉE

9.4 Retrait du 0.30 mètre de réserve pour le lotissement de Paul Dalrymple

RECOMMANDATION COW2017-18

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Carl Grimard

QUE le comité plénier recommande au conseil d'approuver le retrait du 0.30 mètre de réserve pour le lotissement de Paul Dalrymple (Phase 1) plus précisément le Bloc 29 du plan 50M-131 et de considérer l'adoption d'un règlement lors de la prochain réunion régulière du conseil.

ADOPTÉE

9.5 Demande de location gratuite surface de béton Aréna Clarence Creek

RECOMMANDATION COW2017-19

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part du programme «La course contre la drogue» pour la location gratuite de la surface de béton à l'aréna de Clarence Creek;

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter que le programme « La course contre la drogue » utilise la surface de béton à l'aréna de Clarence Creek sans frais du 1er au 5 mai 2017, tel que recommandé.

ADOPTÉE

9.6 Montant Discretionnaire - Activités communautaires

RECOMMANDATION COW2017-20

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Michel Levert

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland a reçu une somme de 10 000 \$ de la part des Comtés Unis de Prescott Russell pour couvrir certains coûts pour des activités culturelles ou récréatives;

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter que le montant de 10 000\$ soit octroyé de la façon suivante :

- 5000 \$ au Festival de la rivière des Outaouais;
- 3000 \$ à la Fête du Canada 150;
- 1500 \$ à l'organisation de l'exposition d'œuvres d'art au Complexe récréatif et culturel de la Cité de Clarence-Rockland; et
- 500 \$ aux Jeux des aîné(e)s, tel que recommandé.

ADOPTÉE

9.7 Installation d'un monument permanent au parc Simon

RECOMMANDATION COW2017-21

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU que le comité plénier recommande au conseil municipal d'approuver la demande de la Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes d'installer un monument permanent pour dire « NON »

à la violence faite aux femmes près du pavillon au parc Simon, tel que recommandé.

ADOPTÉE

9.8 Arrêts sur tous les sens à l'intersection de Woods et Du Chateau

Le conseiller Mario Zanth demande quels initiatives le département serait prêt à recommander afin de réduire la vitesse sur la rue Woods. M. Darch confirme qu'il apportera un rapport pour identifier les différentes options avant le printemps.

RECOMMANDATION COW2017-22

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Michel Levert

QUE le comité plénier recommande au Conseil municipal de ne pas appuyer l'installation d'arrêts dans tous les sens à l'intersection des rues Woods et Du Château, basée sur l'analyse performé par le département des Infrastructures et aménagement du territoire.

ADOPTÉE

9.9 Arrêts sur tous les sens à l'intersection des rues Jasper et Emerald

RECOMMANDATION COW2017-23

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Michel Levert

QUE le comité plénier appui l'installation d'arrêts dans tous les sens à l'intersection des rues Emerald et Jasper, basée sur l'analyse performé par le département des Infrastructures et aménagement du territoire et recommande que l'adoption d'un règlement à cet effet soit considéré à la prochaine réunion régulière du conseil.

ADOPTÉE

9.10 Mise à jour des dommages d'une conduite d'égouts sanitaire sous pression

RECOMMANDATION COW2017-24

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'approuver l'option #2 tel que décrit dans le Rapport No. INF2017-008 pour les réparations permanentes de la conduite d'égouts sanitaire sous pression.

ADOPTÉE

10. Autres items

Le conseiller Jean-Marc Lalonde offre ses commentaires au sujet du déroulement des élections partielles. Mme Monique Ouellet explique qu'un rapport sera présenté à la prochaine réunion régulière.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde offre ses commentaires au sujet des demandes d'octrois dans le cadre du programme provincial pour le Canada 150. M. Pierre Boucher explique le processus.

11. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 20:54.

Guy Desjardins, Maire

Monique Ouellet, Greffière